

Session « PFAS – Gestion des émissions »

Vendredi 15 mars 2024 – 9h-12h - En visio-conférence (Teams)

Faites le point sur l'arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des installations classées pour la protection de l'environnement

Description de la formation :

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sont issues d'une famille contenant plus de 4 000 composés chimiques dont les propriétés sont multiples : antiadhésives, imperméabilisantes et résistantes aux fortes chaleurs, notamment. Elles sont largement utilisées dans de nombreux secteurs industriels tels que la production de produits chimiques, le traitement de surfaces ou le textile, et se retrouvent donc dans divers produits de consommation courante.

Très persistantes, les PFAS se retrouvent dans tous les milieux : l'eau, l'air, les sols et même les déchets envoyés en filières de traitement. Elles présentent donc des enjeux environnementaux et de santé publique importants.

Entré en vigueur le 28 juin 2023, l'arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation crée une obligation d'identification et de mesures des substances PFAS présentes dans les ICPE relevant du régime de l'autorisation.

Date et durée : Formation de 3h le vendredi 15 mars 2024 - de 9h à 12h

Objectif :

- Connaître les nouvelles obligations de l'arrêté du 20 juin 2023 et savoir comment il s'applique aux entreprises
- Identifier les besoins en mesurage et contrôles analytiques des PFAS

Public visé : Service environnement, ingénierie, Service HSE, bureau d'études, ...

Prérequis : Aucun

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques
- Animation interactive
- Supports de présentation pdf

Modalités d'évaluation des acquis : QCM réalisé en fin de formation

Matériel nécessaire : Chaque participant devra disposer du logiciel de visio-conférence Microsoft Teams, d'un casque ou d'une sortie sonore équivalente ainsi que d'un micro et si possible d'une Webcam

Intervenants : CNEEIC / Industriels / DGPR

Programme de la formation

9H - PRÉSENTATION DU CNEEIC ET DE LA FORMATION

- **Jérémy DELVIGNE – CNEEIC**

•

9H05 - INTRODUCTION ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE : QU'EST CE QUE LES PFAS ? LES ENJEUX SANITAIRES, PLAN D' ACTIONS MINISTÉRIEL, L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 JUIN 2023 (60 MINUTES)

- **Céline CAROLY - Département technique de France Chimie**
- **Jérémy DELVIGNE – CNEEIC**

10H05 - Pause (15 minutes)

10H20 - RETOUR D'EXPÉRIENCE – MESURAGE ET CONTRÔLES ANALYTIQUES (45 MINUTES)

- **Josselin BOBET – SOLVAY**

11H05 - LE TRAITEMENT DES DONNÉES ET LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES (45 MINUTES)

- **Loïc MALGORN – Direction générale de la prévention des risques (DGPR)**

11H50 - Clôture - QCM + questionnaire satisfaction (10 minutes)

Modalités de connexion

La web-formation sera accessible pour toute personne régulièrement inscrite et ayant reçu confirmation de son inscription.

Le support de présentation de cette web-formation sera accessible sur écran PC personnel directement via votre navigateur internet (connexion internet requise).

Le lien de connexion vous sera adressé par mail la veille et au minimum 2h avant de le début, merci de remplir distinctement l'adresse mail du participant sur le bulletin.

Les participants seront invités à entrer dans la salle de web-conférence environ 10 minutes avant le début de la session.

Financement

Le CNEEIC est une marque du GICPER, organisme de formation adossé à France Chimie, est certifié Qualiopi.

Les formations proposées peuvent rentrer dans le plan de développement des compétences de votre entreprise et être financées par votre OPCO (OPérateur de COmpétences)